

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Contacts

BROUX Thierry 06.89.47.48.85

UGSEL Pas de Calais

Tél : 03.21.21.40.72 / Courriel : ugsel62@ens-catho-62.org

Documents : Tous les documents officiels sont téléchargeables sur le site de l'UGSEL Nationale.

ACCUEIL

PASSAGE OBLIGATOIRE pour la récupération des dossards, tickets repas, souvenirs...

- Lundi 27 mai 2019 de 16h00 à 19h30 et le mardi 28 de 7h30 à 9h00 à la salle Coubertin, (rue du chemin vert – 62300 LENS (Stade Léo Lagrange)

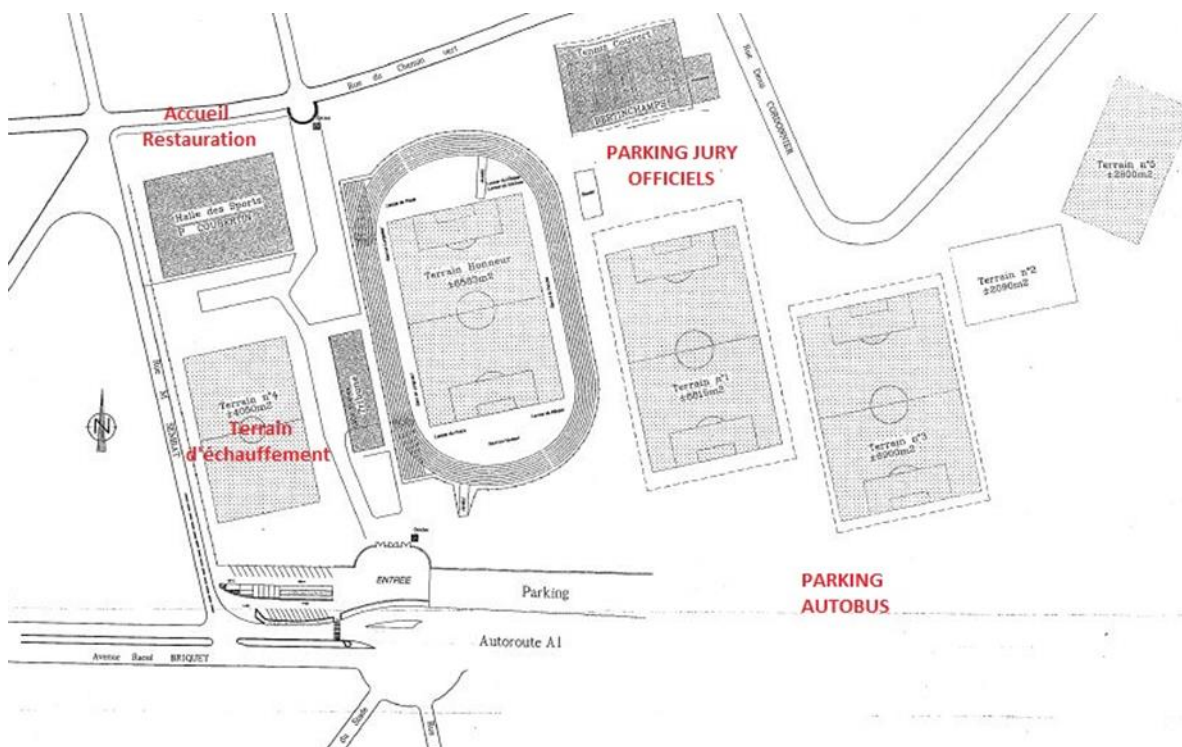
LIEUX de la COMPETITION

Stade Léo Lagrange - Avenue Raoul Briquet - Lens.

PARKING

Parking bus: côté rocade

Parking des officiels et jury: face à hall Bertinchamps (entrée par rue du Chemin Vert)



SECURITE

Compte tenu de la vigilance qui nous est imposée par les services de sécurité (plan VIGIPIRATE) les enseignants pour le groupe dont ils sont responsables seront en possession d'une liste de leurs athlètes (**à présenter AUX POINTS D'ENTREE DU STADE**) et les professeurs accompagnateurs muni de l'accréditation à télécharger sur le site nationale (onglet athlétisme Cadet/Junior) et à plastifier.

RESTAURATION

- lundi 27/05 soir : lycée St Paul, 15 rue Jean Souvraz – 62300 LENS (18h45 à 21h) parking bus et voitures à proximité du self du lycée
- mardi 28/05 midi : salle Coubertin Stade L Lagrange (11h30 à 13h30) repas froids (mardi midi : pot officiel salle Coubertin Stade L Lagrange)
- mardi 28/05 soir : lycée St Paul, 15 rue Jean Souvraz – 62300 LENS (18h45 à 21h) parking bus et voitures à proximité du self du lycée
- mercredi 29/05 midi : salle Coubertin Stade L Lagrange distribution des paniers repas à partir de 11h (distribution regroupée par établissement ou délégation)

HEBERGEMENT

Liste des hébergements sur le site de UGSEL Nationale
Pas d'hébergement organisé par l'UGSEL Pas de Calais.

DROITS D'ENGAGEMENT

11,50 € par participant.

QUESTIONNAIRE

Les établissements doivent retourner le questionnaire de participation à l'UGSEL Pas de Calais – 103 rue d'Amiens - BP 80044 – 62001 ARRAS Cedex accompagné du règlement par chèque à l'ordre de l'UGSEL Pas de Calais

Dans un premier temps le questionnaire de participation **doit** être renvoyé par mail à ugsel62@ens-catho-62.org **pour le dimanche 19 mai 2019 au plus tard.**

PRIMES KILOMETRIQUES

La prime kilométrique versée en 2019 pour la participation aux championnats nationaux est calculée sur la base de 0,020 € par kilomètre et par jeune déplacé depuis l'établissement jusqu'au lieu du championnat (trajet aller et retour ; référence dicoroute).

SOUVENIRS

Un EcoCup sera offert à tous les athlètes et jeunes juges.
Les boissons élèves durant la compétition seront servi par le service buvette dans les EcoCups

RESPONSABILITE

Les accompagnateurs (Prof EPS, parents ou autres) ainsi que les chefs d'établissement sont directement responsables de la tenue de leurs équipes et de tout dégât que ces derniers pourraient causer au cours de leur séjour. De plus, l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

TEMPS PASTORAL

Un temps pastoral sera proposé à tous à 8h30 le lors de l'ouverture du championnat mardi 28/05 directement dans la tribune.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET SPORTIFS

Pour toute question technique et sportive, contacter Geoffrey BRASSART, Responsable Technique des Compétitions : g-brassart@ugsel.org

REGLEMENTS

Se référer aux Règlements Généraux et Spécifiques 2016-2020 (saison 2018 - 2019) parus sur le site de l'UGSEL Nationale : www.ugsel.org

REPRESENTANTS DU BUREAU NATIONAL

Bruno DIMPRES et Cédric GUILLEMAN

CHARTRE ETHIQUE ET SPORTIVE

Toute participation à un championnat national implique l'acceptation de la Charte Ethique et Sportive (cf. page 7)

ORGANISATION DE LA COMPETITION

- Direction de Réunion : Alain GUENZI
- Directeur de la compétition : Thierry BROULT
- Juge-Arbitre Général : André KERVEILLANT
- Juge-Arbitre des départs : Jean-Pierre GAUDIN
- Juge-Arbitre Courses : Jacques-Yves LEGRAND
- Juge-Arbitre Sauts horizontaux : Thierry FESNOUX
- Juge Arbitre Sauts verticaux : Anne-Laure ESPERET
- Juges-Arbitres lancers : Serge RIGOT _ Erwan GUILLARD
- Chambre d'appel Courses /Concours : Brigitte PETOT
- Speakers : Jean-Pascal EDELINE + Jordan STOURM
- Responsable du suivi des JO Athlé : Guy MAUROUARD
- Sélectionneur FISEC : Samuel AUNEAU
- Animation Sportive des Services Nationaux de l'UGSEL : Geoffrey BRASSART, Didier CATTART, Frédéric MORY

JURY D'APPEL

Le jury d'appel est composé de 5 personnes : Le directeur de réunion représentant la CTN Athlétisme, le juge arbitre général, le juge arbitre de la spécialité concernée, le directeur de compétition représentant le Comité Organisateur et un représentant de l'Animation Sportive des Services Nationaux de l'UGSEL.

JURY

Les fonctions seront attribuées sur place.

La réunion du jury est prévue le **mardi 28 mai 2019 à 8 h 15**

Tous les membres du jury (national, jurys équipes adulte et jeune), devront porter la tenue officielle fournie par l'UGSEL.

Les jurys équipes ne pourront être remplacés lors de la 2e journée, sauf en cas de maladie ou blessure.

JURY D'EQUIPES

Voir article 10 du règlement spécifique ATHLETISME PLEIN AIR

Chaque AS qualifiée au titre du championnat par équipes devra présenter un adulte apte à faire partie du jury.

Une AS ayant une ou plusieurs équipe(s) qualifiée(s) devra fournir un jeune officiel formé.

Le formulaire de confirmation et de participation au jury devra être complété au plus tard le mercredi 22 mai 2019, dernier délai. 1 formulaire à remplir par AS.

Pour remplir le formulaire, cliquez sur le lien suivant : [**FORMULAIRE JURYS EQUIPES**](#)

LICENCES

Les licences sont désormais dématérialisées mais imprimables par l'enseignant EPS à partir d'UGSELNET. Chaque enseignant devra imprimer les licences de ses qualifiés avant de venir au championnat national.

Elles sont obligatoires et vérifiées à l'accueil.

Rappel Article 7 des Règlements Généraux : Lors des championnats Ugsel, la licence peut être présentée sous différentes formes :

- Listing des licenciés extrait d'Usport (sur papier ou sur support numérique).
- Licence individuelle (sur papier ou sur support numérique).

Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

Rappel Article 9 des Règlements Généraux : Conformément à l'article 12 des statuts de l'Ugsel Nationale et à l'article 11.1 des statuts des comités, tout participant encadrant à une compétition ou rencontre Ugsel, qu'il soit professeur d'EPS ou personne participante à l'animation de l'association sportive, doit être titulaire d'une licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité.

DOSSARDS

Les dossards seront remis aux responsables des établissements à l'accueil sur présentation du reçu certifiant le versement des droits d'engagement.

Les athlètes n'auront qu'un seul dossard pour l'ensemble du championnat.

Ce dossard devra être fixé lors des épreuves par 4 épingles.

- Dans le dos pour toutes les courses jusqu'au 400 m inclus et les lancers (sauf javelot)
- Au choix pour les sauts verticaux
- Sur la poitrine pour toutes les autres épreuves

USPORT

Il n'y a pas d'inscription à réaliser sur Usport. L'inscription sur Usport réalisée afin de participer aux compétitions qualificatives suffit.

A la date limite fixée par l'Ugsel Nationale (jeudi 16 mai 2019), les qualifiés de chaque territoire seront remontés au niveau national par le Responsable Technique des Compétitions.

Les enseignants devront ensuite obligatoirement sur USPORT :

- **Supprimer les élèves qualifiés au Championnat National mais qui ne participeront pas.**
- **Renseigner correctement les participants des par équipes et ce au plus tard 96 heures avant le début des championnats, soit avant le vendredi 24 mai 2019 10h00. Aucune modification ne sera prise en compte sur place hors du cadre des exceptions prévues par le règlement.**
- **Les informations (épreuves-performances-points en référence à la table de cotations) des élèves ajoutés dans les équipes par les enseignants sur Usport devront être envoyées à g-brassart@ugsel.org**

COMPOSITIONS D'ÉQUIPES

Il n'y a plus de formulaire sur les compositions d'équipes pour le championnat national à communiquer.

La composition des équipes devra être **complétée/modifiée** par les enseignants EPS sur USPORT au plus tard 96 heures avant le début des championnats ; soit avant le **vendredi 24 mai 2019 à 10h00**. Après cette date, les inscriptions sur Usport seront fermées. Les modifications d'équipe ne seront ensuite acceptées par le directeur de réunion et le représentant des services nationaux de l'UGSEL que sur présentation d'un justificatif certifiant médical établi par un médecin pour les motifs d'ordre médical – lettre du chef d'établissement pour les autres motifs – présentation de la convocation à un examen) ou si cela invalide l'équipe.

REGLEMENT DISCIPLINAIRE

Conformément au Titre V : Réclamations et Procédures Disciplinaire des Règlements Généraux :

Article 28 Réclamations : « Chaque règlement spécifique sportif d'une discipline prévoit les procédures de réserve ou de réclamation. La CTN en premier ressort et la CNAS en appel ne peuvent être saisies par l'établissement qui pose une réclamation technique que si celle-ci a été instruite le jour même du championnat national.

Conformément à l'article 42 des Statuts, la CSRL statue en dernier ressort sur tout objet de réclamation sportive technique et réglementaire dans un délai d'un mois à compter de la saisine par le Président de la CNAS ou/et de la CTN »

Article 29 Sanctions et Instances Disciplinaires : « Les décisions d'interruption, de suspension ou d'exclusion qui demeurent de la seule compétence des juges ou arbitres, n'ont d'effets que dans le temps et sur les lieux des

épreuves. Au-delà, les licenciés, les établissements adhérents ou tous autres participants à des championnats nationaux, qui manqueraient aux règlements ou à la charte éthique et sportive, nuiraient au bon fonctionnement de l'Ugse, à sa notoriété ou ses valeurs, pourraient faire l'objet d'une procédure conduisant à d'éventuelles sanctions disciplinaires. Ces procédures ne peuvent découler que de l'application du règlement disciplinaire de l'Ugse ou du règlement disciplinaire en matière de lutte contre le dopage. Ceux-ci sont conformes au Code du sport ou à toutes dispositions légales ou réglementaires qui viendraient à s'y substituer. Les sanctions disciplinaires ne peuvent être prononcées que par les commissions disciplinaires prévues dans ces règlements.

TENUE VESTIMENTAIRE

Le **port du maillot de l'établissement est obligatoire** (cf. art 10 des règlements généraux). Le maillot des clubs ou le maillot publicitaire est interdit. **Le short ou le cuissard est obligatoire.**

TENUE DES ATHLETES

Pendant la participation aux épreuves et la remise des médailles, les « MAQUILLAGES et GRIMAGES » ne seront pas tolérés.

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle antidopage au cours de ce championnat selon les modalités arrêtées par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage. Dans cette éventualité, il est rappelé que tout participant à un championnat national suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux doit pouvoir fournir l'ordonnance prescrivant ces médicaments.

Se référer également aux articles 2 et 29 des Règlements Généraux Sportifs de l'UGSEL.

PODIUM

Tout athlète obtenant une récompense (trois premières places individuelles ou par équipes) devra être présent sur le podium obligatoirement avec le maillot de son établissement.

ACCES A L'AIRE DE COMPETITION

L'accès aux aires de compétition ne sera permis qu'aux athlètes devant disputer une épreuve et aux membres du jury officiant réellement. Cette entrée se fera en groupe avec le responsable du concours ou un des starters adjoints.

APPEL DES ATHLETES

Pour une meilleure gestion de la compétition :

- Pour tous les concours, les athlètes devront se présenter à la Chambre d'Appel Concours **30 minutes avant le début de l'épreuve, 45 minutes pour la perche**
- Pour toutes les courses, les athlètes ou leurs représentants devront pour confirmer leur participation à la Chambre d'appel Courses **1 heure au moins avant l'horaire officiel de leur course puis s'y présenter 15 minutes avant l'épreuve.**

Il est rappelé qu'en cas de plusieurs épreuves à disputer simultanément, les courses priment sur les concours.

MARQUES

Seuls peuvent être utilisés en guise de marques personnelles les rubans adhésifs, à condition toutefois d'être enlevés dès que l'épreuve est terminée. Les bombes à peinture et les craies sont formellement interdites.

MATERIEL

Les engins personnels ne seront autorisés pendant la compétition qu'après homologation par le Juge Arbitre. Ceux-ci seront alors mis à disposition de tous les concurrents.



UGSEL

Fédération Sportive Éducative
de l'Enseignement Catholique

CHARTRE

ÉTHIQUE ET SPORTIVE

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.



ÉDUIQUER ... TOUT UN SPORT !

UGSEL

FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05

TÉL. : 01 44 41 48 50 - www.ugsel.org

PROGRAMME GENERAL

Lundi 27 mai 2019

16h00 à 19h30	Accueil à la Hall Coubertin– Rue du Chemin vert – LENS
18h45 à 21h00	Repas au Lycée St Paul – Rue Souvraz

Le passage à l'accueil le lundi après-midi est obligatoire.

Mardi 28 mai 2019

7h	Ouverture du Stade
7h30 à 8h30	Accueil Hall Coubertin pour ceux qui ne sont pas passé le lundi
8h15	Réunion de jury - gradins de la Hall Coubertin
8h30	Ouverture du Championnat et temps pastoral
9h	Compétition
12h	Pot de convivialité pour les enseignants et officiels (buvette)
11h30 à 13h30	Distribution des repas - salle Coubertin
18h45 à 21h00	Repas au lycée St Paul - rue Jean Souvraz- Lens

Mercredi 29 mai 2019

7h30 à 8h00	Pointage du jury à la chambre d'appel Courses.
8h30 à 12h45	Compétition.
A partir de 11h00	Distribution des paniers repas hall Coubertin
13h00 à 13h30	Résultats et récompenses par équipe